

CENTRE MAMIK LAC SAINT-JEAN EST



CENTRE DE LA PETITE ENFANCE

PROTOCOLE ET PROCÉDURES POUR ALLERGIES ET INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES.



centremamik.com



TABLE DES MATIÈRES

Protocole et procédures pour allergies et intolérances alimentaires	4
1.Introduction	4
2.Lexique.....	5
3. Organisation et prévention	6
4. Information	6
5. Routines particulières	7
6. Procédures et consignes internes	8
7. Responsabilité CPE.....	9
8. Les sorties	11
9. Les médicaments	12
Procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique.....	14

PROTOCOLE ET PROCÉDURES POUR ALLERGIES ET INTOLÉRANCES ALIMENTAIRES

LA SANTÉ DES ENFANTS, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE.

1. Introduction

Toutes allergies ou intolérances doivent être traitées consciencieusement afin de diminuer les risques tout en préservant le plaisir de manger. Au CPE Mamik, l'intervention auprès des enfants doit être une responsabilité partagée par les parents et l'équipe de travail. Les meilleurs moyens d'éviter les réactions allergiques demeurent l'information et la communication des renseignements. Si un enfant démontre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est essentiel que l'éducatrice et les parents s'informent mutuellement. Il nous apparaît également important de sécuriser les parents dont les enfants vivent avec des intolérances ou des allergies alimentaires.

La seule protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, le CPE Mamik met en place ce protocole qui lui permettra d'exercer un contrôle efficace sur l'alimentation offerte aux enfants.

2. Lexique

Allergène: Substance dont la pénétration dans certains organismes peut déclencher une réaction allergique se manifestant de diverses façons, entre autres, par l'asthme, le rhume des foins, l'eczéma, les réactions alimentaires variées et l'anaphylaxie.

Allergie: Réaction d'hypersensibilité à une substance qui est inoffensive pour la plupart des individus et qui met en cause le système immunitaire. C'est une réaction immédiate (rapide après l'ingestion de l'aliment) ou retardée. Elle a lieu même en présence d'une très petite quantité.

Anaphylaxie ou réaction anaphylactique: Réaction allergique grave qui évolue rapidement et qui peut provoquer des symptômes à plusieurs endroits sur le corps et dans l'organisme (réaction généralisée). Cette réaction peut engendrer des difficultés respiratoires et de circulation sanguine. Elle peut mettre la vie en danger et nécessite une intervention urgente.

Antihistaminique: Médicament (Benadryl, Allernix, Allerdryl, Réactine, etc.) qui sert à réduire ou à éliminer les effets de l'histamine, une substance chimique libérée dans le corps qui, entre autres, provoque les symptômes.

Choc anaphylactique: Réaction allergique grave qui implique une chute de la tension artérielle et la perte de connaissance. Le choc anaphylactique peut mener au décès en l'absence de traitement.

Epinéphrine ou adrénaline: L'adrénaline est une hormone normalement sécrétée par les glandes surrénales qui permet à l'organisme de répondre au stress. Elle est utilisée comme médicament d'urgence lors d'une réaction allergique grave. Toute personne souffrant d'une allergie alimentaire à risque d'anaphylaxie devrait toujours en avoir sur elle sous forme d'auto injecteur (Epipen ou Twinject).

Intolérance alimentaire: Incapacité de supporter un aliment en quantité tolérée par les autres individus. L'intolérance ne met pas en cause le système immunitaire et, généralement, de petites quantités peuvent être tolérées sans problème. Elle affecte plutôt le système digestif (par exemple: mauvaise digestion du lactose du lait). La sévérité des symptômes dépend de la quantité d'aliment ingérée.

Réaction alimentaire: Symptômes provoqués par l'ingestion d'un aliment ou d'un additif alimentaire en raison d'une allergie, d'une intolérance ou d'une autre réaction (acidité, amine, etc.).

Système immunitaire: Ensemble des mécanismes du corps qui combattent les infections et les maladies incluant les anticorps qui cherchent à détruire ce qui est néfaste pour l'organisme.

Urticaire: Éruptions cutanées caractérisées par une démangeaison importante, le gonflement et la rougeur (avec parfois un centre blanchâtre, comme des piqûres d'orties).

3. Organisation et prévention

3.1 La cuisine

Le CPE Mamik doit assurer le traitement efficace des données inscrites au dossier de l'enfant concernant la santé, les allergies et les intolérances.

Le CPE Mamik doit toujours tenir compte des allergies alimentaires dans la préparation des repas et des collations, lors des activités spéciales et des sorties, lorsqu'un enfant allergique lui est confié.

Une fiche identifiant L'enfant allergique est affichée dans la cuisine. Elle comprend une photo récente, indique son nom, son allergie ou intolérance ainsi que le nom de son groupe.

Des mesures d'hygiène et de travail sont prises spécifiquement afin d'éviter la contamination croisée.

Au CPE Mamik, la nourriture, pour tout enfant ayant une allergie ou intolérance, est servie dans la vaisselle blanche.

Les aliments servis à l'enfant sont transportés dans le local avant le dîner des autres enfants.

3.2 Organisation interne des locaux

Les auto-injecteurs d'épinéphrine (ÉPIPEN) sont gardés dans un contenant accroché en hauteur, dans le local de l'enfant allergique.

Une fiche identifiant l'enfant allergique est incluse dans son dossier. Elle comprend une photo récente, indique son nom, son allergie ou son intolérance ainsi que le nom de son groupe.

Le nettoyage et la désinfection font partie des routines d'hygiène normales. Le nettoyage est également essentiel pour éliminer les traces d'aliments qui comprennent les protéines responsables des allergies. Les tables et les surfaces (tables, chaises, planchers) sont nettoyées après chaque utilisation. Il est important de vérifier s'il n'y a aucune nourriture sur le plancher près de la porte du local. Les mesures d'hygiène sont appliquées au lavage des mains et visage.

A la pouponnière, il faut porter une attention particulière aux aliments qui tombent par terre ainsi qu'aux gouttes de lait de biberon qui coule car les poupons mettent tout dans leur bouche. Il importe donc de nettoyer avant de laisser les poupons descendre de leur chaise haute.

4. Information

4.1 Aux parents

Dans le cas de l'allergie aux arachides, nous remettons une lettre à tous les parents du CPE. De cette façon, chacun est avisé de la présence d'un enfant allergique aux arachides et il est demandé de porter une attention particulière au brossage de dents et au lavage du visage des enfants avant l'arrivée au CPE.

4.2 Au personnel

Chaque personne travaillant au CPE : éducatrices, stagiaires, remplaçantes, cuisinière et tout le personnel présent sont mis au courant de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire.

Lors de pliage des débarbouillettes et bavettes propres, les mains doivent être lavées.

La nourriture, les ustensiles et les récipients ne sont jamais échangés ou partagés.

Les surfaces doivent être nettoyées (tables, chaises, chaises hautes, la tablette à la porte et laver le plancher près de la porte intérieur et extérieur du local.

Le lavage de main doit être fait avant et après avoir mangé.

La collation est toujours supervisée par un adulte.

Des aliments sûrs pour les activités de bricolage, expériences culinaires seront choisis. Ils doivent comporter des éléments non allergènes ou n'ayant pas été mis en contact avec de tels aliments.

Les parents des enfants allergiques sont consultés pour l'achat et la préparation de matériel lors d'occasions spéciales.

5. Routines particulières

5.1 Les collations a.m. et p.m.

- La routine du lavage de main sera effectuée;
- Les enfants s'assoient à leur place, ils ne doivent pas se lever durant la collation;
- La collation est donné à l'enfant allergique en premier et ensuite aux autres;
- Quand l'enfant allergique a terminé, l'éducatrice lui donne un livre ou un jeu en attendant que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette personnelle;
- La table et les chaises sont lavées;
- Le plancher est balayé et au besoin lavé si du lait ou substance allergène est renversé sur le sol;
- L'enfant allergique peut ensuite se lever de sa chaise : l'environnement est sécuritaire et sans présence de nourriture;

5.2 Le dîner

- La routine du lavage des mains sera effectuée;
- Les enfants s'assoient à leur place, ils ne doivent pas se lever durant le repas
- Le dîner est donné à l'enfant allergique en premier et ensuite aux autres;
- L'éducatrice doit se laver les mains avant et après l'intervention si l'enfant allergique a besoin d'un soin particulier (ex : moucher son nez);

- Quand l'enfant allergique a terminé, l'éducatrice lui donne un livre ou un jeu en attendant que tous les enfants et l'équipement soient nettoyés;
- Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette personnelle et ils peuvent aller jouer en atelier;
- L'éducatrice lave le rebord et le dessous de la table ainsi que les chaises. Elle balaye le plancher et lave où des substances allergènes auraient été renversées.

6. Procédures et consignes internes

6.1 À l'inscription avec les parents de l'enfant

Il est prévu une rencontre avec les parents pour connaître les besoins de l'enfant allergique. Ce moment, en plus de rassurer le parent, permet de lui parler du protocole pour allergies et intolérance alimentaire.

L'éducatrice, la cuisinière et un membre du personnel administratif devraient participer à cette réunion. La fiche de l'enfant sur laquelle est incluse sa photo, le liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique est remplie avec le parent.

Le parent fournit les médicaments d'urgence accompagnés du certificat médical.

Une autorisation écrite est demandée au parent pour permettre au CPE d'administrer l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin;

Le menu est évalué avec les parents en fonction des restrictions alimentaires.

6.2 Fiche de communication adressée à l'ensemble des parents

A la réunion parent-éducatrice du début d'année ou au moment d'une nouvelle inscription, il est remis une communication concernant les règles du service de garde et la politique concernant les allergies et les intolérances. Les parents sont informés des types d'allergies présents au CPE ainsi que des attitudes individuelles et collectives à adopter. L'éducatrice rappelle les règlements du service de garde soit que personne n'amène d'aliments de la maison au CPE. Aucun aliment est toléré dans les sacs à dos et sera jeté.

6.3 Procédures et consignes au personnel

Tous les membres du personnel sont avisés de l'endroit où se trouve l'auto-injecteur d'épinéphrine (le local de l'enfant).

Une photo de l'enfant est affichée dans tous les locaux. La fiche décrit son allergie.

Il sera pris une attention particulière aux communications lorsque se déclarent de nouvelles allergies ou intolérances en cours d'année.

7. Responsabilité CPE

7.1 Responsabilité du C.A.

Le conseil d'administration procède à l'adoption aux mises à jour ou aux amendements du protocole et procédures pour allergies et intolérances alimentaires.

7.2 Responsabilité du service de garde

- Le personnel comprend et applique de protocole mis en place par le service de garde.
- Le personnel connaît les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaît et applique le protocole mis en place et est en mesure d'appliquer les traitements adéquats et d'utiliser l'auto-injecteur.
- Le personnel s'assure de la mise à jour des listes d'enfants allergiques.
- Le personnel informe les remplaçantes de la présence d'enfants allergiques dans le CPE et les informe des mesures à adopter.

7.3 Responsabilité des parents de l'enfant allergique

- Le parent a la responsabilité d'assurer certains suivis auprès de l'équipe du service de garde;
- Le parent a la responsabilité de fournir la liste des allergies et des symptômes s'y rattachant. Il doit aussi tenir la direction au courant de l'évolution des intolérances ou des allergies chez l'enfant et l'avertir de tout changement dans le dossier médical de l'enfant, dès qu'il se produit.
- Le parent a la responsabilité de remplir tous les documents requis par le service de garde et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.)
- Le parent a la responsabilité de fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de pouvoir procéder sans délai à l'échange de l'ancien médicament.
- Le parent d'un poupon doit introduire les nouveaux aliments à la maison et en aviser le CPE .
- Le parent doit expliquer à l'enfant allergique, les dangers que présentent l'échange et le partage d'aliments.
- Le parent doit avertir le service de garde lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions, le cas échéant.
- Lors d'un changement de groupe, le CPE s'assure que l'éducatrice informe tous les autres enfants du groupe des restrictions alimentaires nécessaires et des allergies de l'enfant.
- Lors des activités spéciales au service de garde, le CPE et le parent décident si l'enfant participera ou non à celles-ci en considérant le degré de danger encouru.

7.4 Responsabilité de la cuisinière

La cuisinière et sa remplaçante sont mises au courant de l'allergie ou de l'intolérance alimentaire.

- Des mesures d'hygiène et de travail sont prises spécifiquement afin d'éviter la contamination croisée. Cette contamination peut se faire par contact direct (aliment-aliment contenant l'allergène) ou indirect (aliment-ustensile ayant touché un allergène).

Afin d'éviter les mauvaises surprises :

- La cuisinière nettoie bien toutes les surfaces ayant été en contact avec un allergène à la suite de la préparation d'aliment.
- Le lavage des mains avant, après, et entre les préparations des mets est nécessaire.
- Le comptoir est lavé entre chaque étape. Un espace est gardé entre les aliments qui peuvent présenter des risques et la nourriture de l'enfant allergique.
- La nourriture est enveloppée d'une pellicule plastique pour la transporter.
- La cuisinière s'assurera en lisant les étiquettes de l'absence de produit allergènes. Elle s'assurera que les produits ne contiennent aucun dérivés ou mots synonymes utilisés pour désigner un composé alimentaire. Santé Canada publie sur son site les appellations des principaux allergènes utilisés par l'industrie alimentaire.
- Elle doit en informer l'éducatrice qui a des allergènes dans les collations et le diner.

7.5 Responsabilité de l'éducatrice

- L'éducatrice s'informe sur les signes et les symptômes d'une réaction allergique, et applique le protocole mis en place et est en mesure d'appliquer les traitements adéquats au besoin.
- En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité, l'éducatrice vérifie auprès la responsable de l'alimentation.
- Lors d'activités, cette vérification est sa responsabilité.
- Lors de l'absence de l'éducatrice, l'éducatrice remplaçante est mise au courant de l'information relative aux allergies alimentaires qu'il y a dans le groupe ainsi que du déroulement de la journée.
- L'éducatrice vérifie occasionnellement les dates de péremption des auto-injecteurs.
- Les enfants du groupe sont sensibilisés aux allergies alimentaires et à l'importance de ne pas échanger entre eux ustensiles et nourriture.
- Le contenu de toute huile ou crème solaire, de tout savon ou autre produit d'hygiène est vérifié afin de s'assurer qu'il ne contient pas de noix, œufs, amande, lait, etc.
- Le personnel qui amène dîner et collations est informé des allergies.
- À chaque sortie de l'enfant, l'éducatrice s'assure d'apporter la trousse de survie de l'enfant.

7.6 Responsabilité des remplaçantes

- Une remplaçante qui ne saurait pas utiliser l'auto-injecteur ne devrait pas être dans un groupe où il y a un enfant allergique avec auto-injecteur.
- Dès qu'un doute ou une incertitude se manifeste, la remplaçante doit s'assurer qu'une éducatrice ou tout autre membre du personnel puisse venir en soutien.

7.7 Sensibilisation des enfants

Il est essentiel d'inclure l'enfant dans le processus de sensibilisation et d'information pour développer son autonomie, qu'il puisse s'affirmer dans sa différence. Plus son allergie sera démystifiée, plus facile sera sa vie.

Les adultes qui gravitent autour de l'enfant ont la responsabilité de : Planifier des activités en ce sens.

Utiliser du matériel pédagogique prévu à cet effet : livres, pictogrammes, chansons, etc.

Inviter l'enfant allergique à parler de son allergie aux autres enfants et à exprimer comment il la vit au quotidien.

8. Les sorties

Au moment d'une sortie, une seule personne devrait être désignée comme responsable de l'enfant allergique et s'assurer de sa sécurité. Pour parer à toute éventualité, il est essentiel de transmettre à tous les adultes responsables l'information concernant les mesures préventives recommandées et d'avoir sous la main le matériel requis pour les traitements d'urgence.

8.1 Planification de la sortie

- Prévoir le transport des repas ou des collations
- Prévoir le matériel nécessaire à l'hygiène des enfants
- S'assurer avant le départ que les enfants n'ont pas d'items non permis tels que bonbons, nourriture ou breuvage.

8.2 Mesures spécifiques en matière de planification

S'assurer de la présence des enfants allergiques à la sortie et obtenir l'autorisation des parents de l'enfant allergique pour cette sortie.

Les enfants allergiques sont sous l'entière responsabilité de l'éducatrice responsable d'eux.

Connaître la distance entre le centre hospitalier le plus proche et l'endroit de l'activité extérieure.

S'assurer que la trousse d'urgence de l'enfant est complète et à jour : médicament(s), fiche d'identification avec le n° de la carte d'assurance maladie, copie du protocole d'intervention.

Ajouter au dossard de l'enfant allergique une marque, un collant ou tout autre signe particulier pour spécifier les substances allergènes pouvant provoquer une réaction allergique.

Sur place, lors de la sortie : S'assurer que l'éducatrice de l'enfant allergique ait la trousse d'urgence de l'enfant à portée de la main, idéalement dans un sac-ceinture, porté en tout temps.

8.3 Distribution du repas

- Le repas de l'enfant allergique est placé dans un sac séparé et identifié à son nom.
- Les sacs de tous les enfants allergiques sont regroupés dans une boîte identifiée avec l'inscription « Allergies ».
- L'éducatrice responsable de l'enfant allergique fait elle-même la distribution du repas et des collations. Elle s'assoit avec eux.
- Une fois le repas pris, la nourriture est rangée.
- Le visage et les mains des enfants sont lavés avec leur débarbouillette.

9. Les médicaments

- L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir ses médicaments.
- Pour que l'éducatrice puisse administrer le médicament à un enfant, le parent doit fournir une autorisation écrite.
- Ce médicament doit être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

9.1 Les antihistaminiques

Les antihistaminiques ne devraient jamais être utilisés comme médicaments d'urgence pour traiter un cas d'anaphylaxie;

Ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

9.2 L'épinéphrine

L'épinéphrine ou adrénaline est le traitement privilégié dans le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Il est conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un remplacement des soins médicaux ou hospitaliers.

L'auto-injecteur se trouve dans le local de l'enfant allergique et on l'éducatrice l'amène lors des sorties dans un sac-ceinture.

Vérifier la date de péremption de l'auto injecteur et demander aux parents de le remplacer lorsqu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.

9.3 Les effets secondaires

Certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection (rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité, ou rythme cardiaque rapide, cela ne doit pas freiner la volonté d'intervenir lorsque l'action est justifiée. Le CPE organisera des exercices d'auto-injection périodiquement pour les éducatrices

PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE

1. Administrer immédiatement l'adrénaline

- L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant.
- Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire ou coucher sur le côté, lors de vomissements). Ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever.
- Si deux adultes sont présents, le second devrait immédiatement contacter le 9-1-1. Si l'intervenant est seul, il faut retarder L'appel (après l'injection d'adrénaline).

2. Contacter le 9-1-1.

- Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demandez une ambulance immédiatement.
- - Une deuxième et dernière dose peut être donnée cinq (5) minutes après la première dose si l'état de l'enfant s'est aggravé (des signes ou symptômes s'additionnent) ou dix (10) minutes après la première dose si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (les signes ou les symptômes sont de même intensité ou gravité) et que les secours ne sont pas encore sur place. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.
- Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et des symptômes.

3. Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus près et l'accompagner.

4. Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.